



Communiqué de presse

Saint Arnault en Yvelines, le 14 octobre 2014

Tel : 06 07 29 85 35
Site : <http://a10gratuite.free.fr>
courriel : a10gratuite@free.fr

Agissant depuis plus de 13 ans pour la défense des usagers et des riverains des tronçons franciliens des autoroutes A10 et A11 notre association n'a pas cessé de dénoncer les contrats léonins passés entre l'Etat et les concessionnaires et plus particulièrement celui régissant le réseau Cofiroute-Vinci, seul concessionnaire privé depuis 1970.

Ainsi que nous l'avions annoncé en 2005, la privatisation des autoroutes a été l'occasion d'élargir la spoliation des usagers tout en privant l'Etat de ressources utiles.

Aujourd'hui, les relations Etat/concessionnaires autoroutiers sont dans la tourmente.

Depuis plus de 10 ans, la Cour des comptes multiplie les recommandations demandant à l'Etat de reconsidérer ses relations avec les concessionnaires et de rééquilibrer les contrats de concessions en faveur des usagers et de l'intérêt général. **Présentement, on mesure avec quelle efficacité ces recommandations ont été appliquées.**

A son tour, l'Autorité de la concurrence vient de dresser un bilan accablant sur la complaisance de l'Etat devant la rente accumulée par les sociétés d'autoroutes au mépris des usagers et de l'intérêt général.

L'Etat porte une très lourde responsabilité dans ce bilan.

Ces derniers mois, les gouvernements ont été interpellés plus de 110 fois par les parlementaires apportant à chaque fois des réponses dilatoires. Récemment le Sénat a débattu mais repoussé une proposition de loi relative à la nationalisation des sociétés d'autoroutes.

La puissance publique est-elle condamnée à l'impuissance tout en se lamentant sur la santé du malade ?

C'est la question que nous venons de poser aux parlementaires de nos territoires ainsi qu'aux présidents des groupes à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

C'est aussi la question que nous venons de poser à Madame Ségolène ROYAL, Ministre en charge de ces questions, d'autant que les controverses concernant l'éco taxe, le retour au système de l'adossement, la hausse et la répartition de la fiscalité sur les carburants, les relations ambiguës persistantes entre l'Etat et les concessionnaires, sont autant de faits qui ne contribuent pas à apaiser une situation de plus en plus inacceptable.

Si nous partageons l'idée que la collectivité nationale doit se doter des moyens nécessaires au financement des infrastructures de transports publiques, elle doit aussi veiller à ce qu'une révision des contrats de concession réponde à l'intérêt des usagers qui sont - ne l'oublions pas - les principales victimes et les otages dans leur vie quotidienne de la situation actuelle.

Parmi les mesures concrètes qui pourraient être prises dans ce sens, nous préconisons la suppression des péages sur les autoroutes péri urbaines car les territoires concernés sont très souvent démunis de transports collectifs, l'autoroute constituant de fait la seule infrastructure de transport pour les trajets du quotidien, comme c'est le cas pour l'A10 en Ile de France payante à 23 km de Paris.